N° 504

SÉNAT

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986

Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 12 août 1986. Enregistrée à la présidence du Sénat le 4 septembre 1986.

PROPOSITION DE LOI

tendant à interdire les relations économiques, commerciales, culturelles, militaires et politiques avec l'Afrique du Sud, tant que durera le régime d'arpartheid.

PRÉSENTÉE

Par MM. Jean GARCIA, Mme Rolande PERLICAN, M. Serge BOUCHENY, Mmes Hélène LUC, Marie-Claude BEAUDEAU, M. Jean-Luc BÉCART, Mme Danielle BIDARD-REYDET, MM. Jacques EBERHARD, Pierre GAMBOA, Bernard-Michel HUGO, Charles LEDERMAN, Fernand LEFORT, James MARSON, René MARTIN, Mme Monique MIDY, MM. Louis MINETTI, Jean OOGHE, Ivan RENAR, Marcel ROSETTE, Guy SCHMAUS, Paul SOUFFRIN, Camille VALLIN, Hector VIRON et Marcel GARGAR,

Sénateurs.

(Renvoyée à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous reserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

Nota: Cette proposition de loi a été retirée le 30 octobre 1986.

Droits de l'homme, libertés publiques. — Affaires étrangères - Afrique du Sud - Politique étrangère - Relations économiques - Relations culturelles - Relations militaires.